L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 4 MARS 1879. — 52me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI 4 MARS 1879.

La fin du 45e Congrès.

Dans le dernier numéro du *North American Review*, le sénateur Hoar a signalé les graves inconvénients de la méthode employée pour la conduite des affaires au Congrès. Jamais ces inconvénients n'auront été plus apparents que dans la dernière session du 45e Congrès qui expire aujourd'hui à midi. On peut appliquer aux représentants du peuple américain le reproche adressé à l'un des avocats improvisés des *Plaideurs* :

Il dit fort longtemps ce dont on n'a que faire
Et court le grand galop quand il vient à son fait.

La fin de toute session ressemble à un véritable sauve dans laquelle plusieurs colonnes vont à l'attaque, chacune pour son compte. Chaque comité a ses bills qu'il cherche à faire passer en écartant les autres. Comme le dit M. Hoar, le président d'un comité devient forcément l'adversaire de tous les bills présentés par les autres comités, car ce n'est qu'à la condition de faire échouer ces bills, qu'il pourra faire passer ceux dont il a charge.

Mais, dans la session qui va finir, aux causes ordinaires d'antagonisme et de confusion était venue s'ajouter une cause très grave de division entre la majorité démocratique de la Chambre et la majorité républicaine du Sénat. Les démocrates tenaient à priver le pouvoir exécutif du droit d'intervenir dans les élections à l'aide des *supervisors* et au moyen de l'armée. Ils ont donné, d'une part, refusé de voter le crédit d'un quart de million de dollars demandé par le bill du déficit pour payer les brigades de *supervisors* et ils ont attaché au bill des allocations de l'armée une clause qui interdit la présence des troupes fédérales dans les localités où se tiennent les élections.

L'article suivant du *Sun* explique clairement le désaccord sur le bill du déficit :

La grande question entre les deux chambres du congrès est de savoir si le sénat consentira à rayer des statuts révisés les sections relatives à la nomination et aux pouvoirs des *supervisors* d'élections, et à l'octroi d'un nombre illimité de sous-marshals pour les aider. La législation originelle était due à l'esprit de parti, et son application a été blessante et énormément coûteuse. On en a forcé le passage en en faisant une partie d'un bill de crédits; on se propose d'en obtenir le rappel par le même procédé; de sorte que cette forme, dénoncée comme vicieuse par ceux qui l'ont employée les premiers, a été retournée contre les inventeurs.

Les comptes de Trésor disent l'histoire de ces *supervisors* et de leurs subordonnés, d'une façon à le faire comprendre du commun du peuple bien mieux que ne le feraient les arguments les plus éloquents ou les plus puissants, parce que ces comptes touchent à la poche de chaque contribuable, méthode qui stimule tôtamment leur intelligence. En 1876, il y a eu 4,863 *supervisors* et 11,610 sous-marshals, employés dans vingt-trois Etats, dont quinze du Sud, au coût de deux cent soixante-seize mille dollars en nombre rond. Dans notre Etat, il a été employé 1,779 *supervisors* et 3,565 sous-marshals, au coût de cent cinquante-six mille dollars.

Lors des élections congressionnelles de l'automne dernier, l'opération de cette machine politique n'est à peu près bornée à des localités particulières et à des districts douteux. L'effort n'a pas diminué en cet Etat, car il y a eu 1,953 *supervisors* et 2,308 sous-marshals, qui ont coûté $110,360 28c. En tout, la dépense a été élevée à $202,291 19c., en tant qu'elle est connue. Mais le rapport officiel prouve que "les comptes du chef *supervisor* dans le nord et le sud de New-York" n'ont pas été envoyés au département, et que ceux "de New-Jersey, de l'est de New-York et de la Pennsylvanie, n'ont pas été pleinement réglés." Que ces chiffres aient été tenus secrets à dessein ou non, il n'est pas douteux que le total excédera celui de 1876.

Voilà donc une preuve concluante qu'un fonds de campagne de plus d'un quart de million, a dépensé pour l'avantage d'un parti par des milliers de ses membres actifs et dépourvus de scrupules, est tiré du Trésor tous les deux ans pour élire des membres républicains au congrès, et tous les quatre ans pour aider à l'élection d'un président républicain, et en cas d'échec aux polls l'installer à la Maison Blanche par une fraude éhontée. L'effet d'un semblable système doit être décourageant, et il fait descendre le pouvoir judiciaire dans l'arène active de la politique, attendu que les juges des cours de circuit nomment les *supervisors* et n'ont rien à faire avec les sous-marshals.

Un bill d'arriéré d'un quart de million, à raison de *supervisors* et sous-marshals, a été présenté au sénat à la requête de M. Devens, pour être ajouté au *Deficiency bill* envoyé il y a quelques jours par la chambre. Il a eu recours à cette méthode détournée parceque le comité des crédits lui avait demandé les détails de ce compte important, et qu'il n'a pas pu les fournir d'une manière satisfaisante. Il ne doit y avoir cette année d'élection congressionnelle qu'en Californie, et cependant M. Devens demande une allocation de vingt mille dollars pour *supervisors* et sous-marshals. En 1876, l'élection californienne a été emportée par une fraude presque aussi révoltante que celle pratiquée en Louisiane, et les sous-marshals ont joué un grand rôle dans cette iniquité. La nomination de leurs serviteurs en cette occasion a été payée de $75 à $175 pour chacun, et M. Devens n'hésitera pas à renouveler cet outrage si la chambre a la faiblesse de lui accorder l'argent.

On ne pourra pas avoir d'élections loyales et libres tant que cette machine fédérale sera imposée aux Etats et que des centaines de milliers de dollars seront votés annuellement pour graisser ses roues et encourager l'ouvrage des mécaniciens du parti. C'est ce que les républicains ont fait pendant les huit ou dix ans passés; et si les démocrates arrivent au pouvoir il n'est pas sûr que qu'ils suivront les traces de leurs illustres prédécesseurs, avec la même promptitude qu'ils ont appris et employé les méthodes répréhensibles de leurs adversaires sous d'autres rapports. Tous les citoyens qui ne sont pas de purs membres d'un parti sont opposés à la fraude de corruption.

En ce qui concerne la présence de l'armée aux polls, la section 3,002 des Statuts Révisés est ainsi rédigée :

"Aucun officier de l'armée de terre ou de mer ne pourra, sans encourir une sévère pénalité, ordonnée ou tenir sous son autorité aucun corps de troupes ou d'hommes armés dans une localité d'un Etat quelconque ou à lieu une élection générale ou spéciale, à moins que cela ne soit nécessaire pour réprimer les conseils des Etats-Unis *ou pour maintenir l'ordre aux polls.*"

La Chambre a attaché au bill d'allocations de l'armée un pouvoir qui retranche les dernières mots, le Sénat a rejeté pouvoir, et la Chambre a refusé d'accepter l'amendement. Le discussion a été très animée.

M. Southard, dit le *Courrier des Etats-Unis*, qui a été la discussion du bill à la chambre, a dit que les lois électorales, dont on demandait aujourd'hui la réforme, "avaient été pondues en 1865 dans le but de dominer le scrutin, et d'assurer le résultat des élections au profit d'un parti par la corruption et la force;" il a déclaré avec une grande énergie qu'il fallait que ces lois fussent rapportées du *Statute book*. Puis, en tournant vers les démocrates, il a ajouté "qu'ils étaient prêts à accepter le responsabilité des conséquences que pourrait avoir leur attitude sur cette question, et que quiconque parmi eux adhérait au parti réveux mériterait la condamnation d'un peuple libre." Ces paroles ont été chaleureusement acclamées par les démocrates. Par contre, M. Hale a protesté que les républicains ne consentiraient à aucun prix au rappel des lois électorales "pensées pour protéger la pureté du scrutin et la liberté des citoyens." Les républicains ont applaudi cette déclaration aussi chaudement que les démocrates avaient acclamé celle de M. Southard.

Jusqu'à hier, les comités de conférence des deux Chambres n'étaient pas parvenus à arranger les deux différends principaux que nous venons de signaler et on semblait croire que la session se terminerait sans que l'accord se fît. Les démocrates devaient dans ce cas, faire échouer trois des bills d'allocation, de façon à forcer le président à convoquer une session extraordinaire du 46e Congrès.

Nous rédigeons nos lecteurs aux dépêches de nuit qui indiqueront si cette prévision doit se réaliser.

Une session extraordinaire du 46e Congrès ne serait pas sans danger pour M. Hayes en présence des conclusions du comité Potter qui déclarent positivement que Tilden et Hendricks ont reçu la majorité des votes électoraux de la Floride et de la Louisiane, et le prochain Congrès, ayant une majorité démocratique dans les deux Chambres, pourrait rappeler les lois fédérales d'élection et annihiler le droit de vote de M. Hayes par la menace de déclarer Tilden l'élu de la nation. Le compromis consenti par le 45e Congrès ne peut lier son successeur.

Les poursuites judiciaires engagées dans le Sud à l'instigation du Président, à raison des dernières élections, indiquent que l'administration va au devant de la lutte et justifient ce qu'on a allégué au sujet d'une conspiration pour enlever le contrôle de la prochaine Chambre aux démocrates par l'arrestation de plusieurs membres de ce parti. Mais M. Hayes jouera gros jeu en se lançant dans cette aventure et peut-être s'arrêtera-t-il.

Mais si la session se termine, comme il y a lieu de le penser, sans que les bills d'allocations soient votés, il faut s'attendre à une lutte politique très vive dans la session extraordinaire qui sera appelée en avril ou mai, et il est impossible de prévoir les complications auxquelles elle pourra donner lieu. C'est l'élection présidentielle de 1880 qui en est l'enjeu et les démocrates feront tout au monde pour enlever à leurs adversaires l'usage des moyens extra-constitutionnels d'intervention et d'intimidation que ceux-ci se sont arrogés quand ils étaient les maîtres absolus.

AVIS AUX NAVIGATEURS.

Le capitaine de l'Alphonse et Marie rapporte ce qui suit :

Le 22 février dernier il poursuivait sa route à l'O avec une petite brise de S, quand l'homme de barre signala des brisants par bâbord.

On était alors au nord de St-Domingue, mais on n'avait pas encore vu la terre et comme il n'était que dix heures du matin, le point n'était pas fait. Le capitaine fit serrer le vent pour se rapprocher de ces brisants et en même temps donna l'ordre de sonder. On trouva fond à 18 brasses environ; le plomb rapporta du sable grossier et du corail. Le navire était sur le banc de la Natividé. Mais comment expliquer ces brisants en un point de l'Océan où aucune carte n'en porte? Cependant on continuait à s'en rapprocher et à midi, à la distance d'un mille, on reconnu que cet écueil n'était autre chose que la coque d'un grand navire entre deux eaux imitant à s'y méprendre l'apparence d'une roche. Nulle trace de mature ni de gréement. Cette épave que le capitaine croit retenue au fond par ses ancres constitue un véritable danger pour les navires qui viennent aux Indes Occidentales. Elle se trouve sur l'extrémité sud du banc de la Natividé par environ 20° 05' de latitude nord.

Le carême est venu, mangez vos Shadines.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MARCHANDS.—On a pu lire dans nos colonnes les amendements à la Charte de cette Compagnie qui ont été adoptés sur la pétition d'une grande majorité des actionnaires. L'un de ces amendements reporte l'expiration de la Charte au 31 mai 1899. Nous saisissons avec plaisir cette occasion pour rendre justice à la prudence avec laquelle ont été conduites les affaires de cette Compagnie qui jouit dans le public d'une confiance pleinement justifiée, car elle a pu traverser heureusement tous nos temps d'épreuves et faire face à toutes ses obligations dans toutes les circonstances.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les ministrels ont eu plein succès à ce théâtre dimanche et hier matin. Non seulement les Big Four sont de bons acteurs, exécutant toute espèce d'exercices dont le public raffole, mais ils ont encore le double talent de bien danser et de bien chanter. Billy Emerson lui-même est toujours ce qu'il s'est montré dès le principe, un artiste fort distingué, et en état de jouer toute espèce de rôles avec une assurance et un naturel remarquables. Ces ministrels pourront faire attendre très patiemment la fameuse troupe de "Pinafore" qui doit représenter et exécuter une extravaganza musicale de l'ordre le plus élevé et le plus ébouriffant.

THÉATRE ST CHARLES.—Il y avait hier soir beaucoup de monde à ce théâtre pour assister au début de la troupe Sudds. Cette troupe se compose de quatre dames qui possèdent à fond l'art du chant. Elles ont enlevé le public dans des morceaux à quatre voix, exécutés par elles d'une manière réellement ravissante. Mlles Inga Ekstrom, alto, et miss Lofgren, mezzo soprano, sont d'admirables cantatrices. Leurs deux compagnes ne le sont pas moins, et toutes possèdent des voix très fraîches et très exercées. Elles chantent des morceaux excessivement variés et s'adressent ainsi à tous les goûts. Quant au harpiste, il est sans pareil et nous conseillons à ceux qui aiment les sons de la harpe d'aller entendre Freygang. Ils n'auront pas l'occasion d'entendre souvent un musicien de cette force.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

Café, Café, grillé ou moulu, chez A. Villermin, coin Union et Crapo, à 18 sous la livre.

Café, Café, grillé ou moulu, chez A. Villermin, coin Union et Crapo, à 18 sous la livre.

Café, Café, grillé ou moulu, chez A. Villermin, coin Union et Crapo, à 18 sous la livre.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Sentinelle* de Thibodaux :

INCENDIE.—Dans la nuit du mardi-gras, un incendie dont on ne connaît pas l'origine, a complètement détruit la sucrerie de M. Troxclair, située sur la rive gauche du Bayou, à environ quatre milles en aval de Thibodaux. Le feu a pris vers minuit et la bâtisse était assurée pour une somme très minime.

Le Marksville *Bulletin* annonce que les chiffres suivants ont été faits pour la convention : 13e district sénatorial, F. L. Claiborne; Avoyelles: E. I. Joffrion, S. S. Pearce.

Le Baton Rouge *Herald* est en avance d'un an. Il porte la date du 29 *février*; or l'année bissextile n'arrive qu'en 1880.

Le *Lafayette Advertiser* annonce que le comité exécutif de la paroisse Lafayette a ratifié le nomination de M. John Clegg comme délégué à la Convention pour le onzième district sénatorial, et de M. E. Girard, comme délégué pour la paroisse Lafayette. Nous lisons dans le même journal :

Mardi dernier, au Pont Breaux, le Comité Exécutif Démocratique de St-Martin s'est assemblé et a unanimement choisi l'Hon. Alex. Déclouet (et c'est un choix qui fait honneur à cette paroisse) pour représenter cette paroisse à la Convention Constitutionnelle.

Nous apprenons aussi avec plaisir, que notre aimé et estimé concitoyen John Clegg, a été endossé par le dit comité pour représenter le onzième district sénatorial.

Nous sommes fiers et heureux d'apprendre que le Comité Exécutif s'est ainsi déclaré. Nous aurons alors des citoyens intègres et loyaux et dont les capacités sont hors de doute. Le nom du général Déclouet est synonime d'honneur et probité, sa présence à la Convention sera une sûre garantie que les intérêts de ses constituants seront religieusement sauvegardés, et la confiance dans ses actes sont une sûre garantie pour le peuple et fera certainement pencher la balance du côté de la bonne cause.

Nous lisons dans la *Sentinelle* des Attakapas :

ACCIDENT.—Un accident qui aurait pu avoir des suites terribles, est arrivé à notre vénérable curé le R. P. Jan. Jeudi en revenant de voir un malade, son mulet s'est emporté et a brisé sa voiture. Le R. P. Jan a été violemment jeté par terre; mais il en sera heureusement quitte pour quelques contusions.

Le *Courrier* des Opelousas annonce que la convention de paroisse doit se réunir le 6 mars pour nommer les délégués à la convention constitutionnelle.

On lit dans le *Méridional*, d'Abbeville :

La saison est magnifique et tout le monde en profite. On laboure activement. On plante les cannes. La gelée n'a presque pas fait de tort dans notre paroisse. Quoique un peu frustrés dans leurs espérances, les habitants recommencent de plus belle à se préparer à faire encore du sucre.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet.

ASSASSINAT
D'UN ANCIEN PRÉSIDENT DU PARAGUAY.

Une correspondance de Montevideo nous apporte la nouvelle d'une tragédie dont la ville de l'Assomption, capitale du Paraguay, a été le théâtre. Le 31 décembre dernier, M. Cirilo Antonio Rivarola, ex-président du Paraguay et révolutionnaire amnistié, suivait à pied la principale rue de cette ville, lorsqu'il a été assailli par cinq individus qui, avant qu'on eut le temps d'aller à son secours, lui ont porté sept coups de couteau et ont ensuite pris la fuite.

M. Rivarola était né à Villa Real en 1815 et appartenait à une des premières familles du pays. Pendant le consulat et la présidence de Carlos Antonio Loper, il remplit des fonctions importantes et fut élu plus'eurs fois au Congrès. A l'avènement du jeune Lopez, le 10 septembre 1862, M. Rivarola, comme beaucoup d'autres qui avaient joui de la faveur de son prédécesseur, tomba en disgrâce à cause de ses idées libérales sur la constitution, et peu de temps après il jugea à propos de faire un voyage à Buenos-Ayres, d'où il ne revint dans son pays que lorsque la victoire de la triple alliance, en 1869, lui permit de le faire sans danger.

Pendant ce temps sa famille était restée au Paraguay, et sa fille aînée, Dolores, remarquable par sa beauté et son intelligence, qui avait beaucoup de relations parmi les résidents étrangers de l'Assomption, fut impliquée dans une accusation de conspiration avec plusieurs personnages éminents. On se souvient que M. Washburne, le ministre américain, fut accusé de complicité dans ce complot imaginaire, et que deux membres de la légation américaine, arrêtés et jugés par une commission militaire, allaient être exécutés lorsqu'ils furent sauvés par l'arrivée d'une escadre de cinq navires américains. De toutes les victimes de cet holocauste lamentable, aucune n'a inspiré autant de compassion que Dolores Rivarola, cette jeune fille de vingt-deux ans qui fut mise à mort sous l'accusation d'avoir servi d'intermédiaire entre les conspirateurs à Buenos-Ayres et au Paraguay.

M. Rivarola avait été élu président du Paraguay au mois de novembre 1870. Son gouvernement dut subir l'influence des autorités militaires du Brésil qui tenaient encore garnison dans le pays. Don Salvador Jovellanos lui succéda en 1871. Puis vint don Juan Gill, qui fut assassiné en 1877 avec un de ses frères sur une place publique à l'Ascension. Don Higinio Uriarte, qui le remplaça, fut chassé au bout d'un an par une révolution. Le Paraguay a maintenant pour président don Candido Barriery et pour vice-président don Adolfo Saguier, homme foncièrement honnête, intelligent et riche. Saguier est le fils d'un naturaliste français qui visita le Paraguay en 1815 et fut ensuite dans ce pays pour le reste de sa vie par le dictateur Francia.

Je suis fatigué de la nourriture que je prends; j'essaierai des Shadines.

L'AMNISTIE. — Les journaux reçus par la malle nous apportent le texte complet de la loi sur l'amnistie votée dernièrement par la chambre des députés. Voici cette loi :

Art. 1er.—L'amnistie est accordée à tous les condamnés pour faits relatifs à l'insurrection de 1871 qui ont été et seront libérés ou qui ont été et seront graciés par le président de la République dans le délai de trois mois après la promulgation de la présente loi.

Art. 2.—Les peines prononcées par contumace pour les mêmes faits pourront être remises par voie de grâce.

Art. 3.—A partir de la promulgation de la présente loi, la prescription de l'article 637 du Code d'instruction criminelle sera acquise pour les mêmes faits aux individus qui sont l'objet de poursuites commencées et non encore terminées.

Art. 4.—A dater de la notification des lettres de grâce entraînant virtuellement l'amnistie, le condamné qui sera rentré en France ne jouira plus du bénéfice de l'article 476 du Code d'instruction criminelle.

Art. 5.—La présente loi ne sera pas applicable aux individus qui auront été condamnés contradictoirement ou par contumace pour crimes de droit commun ou pour délits de même nature ayant entraîné une condamnation à plus d'une année d'emprisonnement commis antérieurement à l'insurrection de 1871.

Fait à Paris, le 11 février 1879.

JULES GRÉVY.

Par le président de la République :
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LE ROYER.

Le ministre de l'intérieur,
DE MARCÈRE.

Toujours préférer; on n'a pas à les entendre. Shadines.

Depuis plus de quatre ans, il est fait usage du sirop calmant de Mrs Winslow pour les enfants. Il dégage l'enfant des douleurs causées par les dentitions, rétablit le sommeil de la mère, et rend le repos à toute la famille. Plusieurs d'entre elles sont d'autres encore [illegible] recommandé dans l'affirmative est parfaitement [illegible] les bouteilles. 25 cents.

—On télégraphie de Berne, 11 février : "Les villages de Stein, Hausen et Eisenbolgen, près de Meyringen, sont réduits en cendres.

"A Meyringen même, il y a plus de cent maisons de brûlées.

"L'incendie est, enfin, éteint."

Avez-vous jamais mangé une côtelette de Shadines?

Le magasin meilleur marché pour les meubles est le Palais de l'Aigle d'Or, coin Remparts et Pecdido, établi en 1840.

60.—Un teint jaune, — celui d'un Chinois payen, s'il appartenait à quelqu'un de notre race, ne pourrait certes pas être représenté comme attrayant. Mais ce qui est pire, le teint jaune est le symptôme d'un foie en désordre, d'un foie qui a besoin d'être activé et régié. Le remède est bon; prompt et efficace. L'usage des "Hostetter's Stomach Bitters" chassera la bile répandue dans le sang et la rendra à son chenal naturel, ouvrira les boyaux, écartera les symptômes dyspeptiques qui accompagnent invariablement les désordres de bile et annulera la tendance rapide à causer une congestion dangereuse au foie, qui doit toujours exister quand le peau et le blanc des yeux assument la teinte jaune. Les souffrances dans les côtes basses du côté droit et dans l'omoplate, les nausées, la langue chargée et une haleine désagréable, qui indiquent un malaise du foie, et tout ce qui suit de cet état de choses, est combattu et dissipé par ce souverain correctif, qui, en addition à ses vertus régulatrices, est un puissant tonique et un stimulant médical par et agréable, en même temps qu'il ouvre l'appétit et renoue et affermit les nerfs.

Le taux de la mortalité dans notre pays devient terriblement alarmant, la moyenne de la vie diminuant chaque année sans connaître une interruption, et la mort frappant cependant de choses les plus insignifiantes. En toute saison de l'année spécialement, les rhumes sont chose si communes que dans les bas fonds de chaque jour nous sommes exposés à ne pas voir les dangers qui nous menacent et que nous ne nous en rendons compte que lorsque nous sommes exposés à ne pas voir trop tard, le lèvre ou les désordres les plus graves et souvent déjà déclarés. Des milliers de gens parmi les vies de cette manière tous les hivers, quand s'ils avaient usé du Sirop Allemand de Boerhave, une guérison en eut été un sûr résultat, ainsi qu'une grande économie de drogues et de compétences médicales. Pour tous les maux de gorge et de poumons, le Sirop Allemand de Boerhave est reconnu comme la plus grande découverte de notre époque en médecine. Tous les médecins dans ce pays vous en attesteront le merveilleux effet. Plus de 950,000 bouteilles ont été vendues l'année dernière sans qu'il y ait eu le moindre échec dans l'effet du sirop.

Décédée, dimanche, 2 Mars, à 2 heures A. M. Madame Veuve JOSEPH REYNES, née Manresa, à l'âge de 71 ans.

AU PUBLIC.

Asile Catholique des Orphelins de Ste-Marie.

Nlle-Orléans, 3 mars 1879.

Le comité, soussigné, chargé d'adresser au public un appel pour solliciter des offrandes au profit des malheureux orphelins qui ont éprouvé récemment de grandes pertes par suite d'un incendie, accuse avec la plus grande reconnaissance, l'envoyé d'un don généreux de cinquante piastres accompagné de la gracieuse lettre qui suit :

Messieurs du comité.

"Dieu bénisse-t-il jamais ses enfants ou bessis! "Au petite fête ainsi il donne leur pâture,
"Et au bonté s'étend sur tous la nature.

BAKER.

En réponse à votre chaleureux appel à la charité en faveur de l'orphelin, inclus, veuillez trouver cinquante dollars, humble contribution d'un boulonnais. R.

3 mars 1879.

Les orphelins prieront avec ferveur pour que le ciel comble de ses bienfaits l'auteur inconnu du don qui leur est si généreusement adressé au jour de leur malheur.

E BERMUDEZ,
C. SPORL,
M. E. GARVEY,
THOS. LAYTON, Jr.,
C. E. GIRARDEY.
} Comité.

4 mars—1 f

Avis aux consignataires.—Le steamship allemand HANNOVER, capitaine Weigand, de Brême et du Havre, commencera son déchargement à son quai, Tchoupitoulas, le MERCREDI, 5 Mars. Les consignataires auront la bonté de régler leurs comptes de fret à nos bureaux, et prendre livraison de leurs marchandises sur le quai, faute de quoi, elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

ED. F. STOCKMEYER & CIE, Agents.
4 mars—1f. 42 rue Union

Si le capitaine, ni les consignataires du navire français Alphonse Marie, No. 2, venant de Rouen, ne seront responsables des dommages que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

BASSETTI & JOUQUES,
3 mars—3f 67 et 69 rue Decatur.

Amendements à la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 10 Février 1879.

A l'assemblée régulière du Conseil des Directeurs, tenue le 13 Janvier 1879 les membres dont les noms suivent étaient présents : MM. P. Fourchy, P. Maspero, D. Fatio, J. H. Lallande, M. W. Smith, Ed. Toby, Jno. Geddes, J. J. Fernandez et Chas. Ludtke.

Sur la pétition d'une grande majorité des actionnaires, les amendements suivants à la Charte de la Compagnie, ont été unanimement adoptés, sauf les droits acquis, au Conseil de Direction par le Quatrième Article de la Charte :

ARTICLE DIX-HUIT.

Le premier article de la Charte est amendé de façon à renvoyer l'expiration de la Charte jusqu'au 31me jour du mois de mai 1899 (dix huit cent quatre vingt dix neuf) à moins que les affaires de la compagnie ne soient liquidées plus tôt par un vote des deux tiers des membres de la corporation.

ARTICLE DIX-NEUF.

Le capital de cette compagnie est fixé à Six Cent Mille Piastres.

Ce changement devant prendre effet à partir du second dimanche de juin prochain, époque où de nouveaux certificats d'actions seront émis.

Les nouvelles actions seront de Cent Piastres chacune.

Il sera émis pour des fractions d'actions des certificats qui seront plus tard, par suite de ventes ou d'achats convertis en actions pleines.

Je soussigné, secrétaire des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que les amendements proposés aux articles de la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands sont inscrites conjoint dans ce bureau, dans le livre 152, folios 295 et 296.

Nouvelle-Orléans, 10 février 1879.

J. G. RICHARDSON,
Député Adjudicateur.

2 mars—f

DURHAM WHISKEY.

Laboratoire de l'Examyeur et du Chimiste d'Etat.
Richmond, Va., 9 septembre 1878.

J'ai antérieurement rapporté un échantillon de DURHAM RYE WHISKEY, égal à quelque whiskey que ce soit, distillé dans ce pays, et dont nous faisions l'appréciation à ceux qui en ont fait l'essai. Comme nous sommes appuyés par deux ou trois cents marchands, dont un certain nombre de pharmaciens, aux Etats Unis, et que pas une plainte ne nous a été transmise, nous pouvons, en toute sûreté recommander le Durham comme étant quelque chose d'aussi frais et délicieux que ce que nous disons est la vérité. Le seul stimulant spécial est celui qui porte notre marque et non étiquettes.

A vendre par

L. BEDER, & CO.,
87 rue Tchoupitoulas, seuls agents.

ou chez les marchands bien connus dont les noms suivent :

J. B. Solari & Sons, Clark & Mender, Geo. Swarbric & Co., Chas. Bellejo, Wm. Werner & Co., William Hart, Burdon & Wilson, Wm. Kenny & Co., Gen. Beck, Adolpe Billet, Chas. Bienvenu, Chas. L. Schopp, M. Hechot, Jas. Ryan, James Tegrell, K. Ehrensing, Chas. Wirth, Geo. Rice, F. Jouville, P. Duperron, Peter Bienvenu, Louis Bernevet, James Wilder, H. Thesis et plusieurs autres.

2 mars—1 m.—D. Mar. J.

Pour cause d'absence.

A LOUER, dans un bon quartier central du Second District, une MAISON ayant 8 pièces MEUBLÉES, bain INSTALLÉ, offrant beaucoup de logement. Cette maison sera louée pour un an ou moins, à des conditions avantageuses. Pour des renseignements, s'adresser à

LAFITTE & DUFILHO,
2mars—1f 19 rue St-Louis.

Marchandises de Printemps.

A. GEIGER,
83.....RUE DE CHARTRES.....83
Manufacturé des Robes d'un, Cambrics et Mouliés pour tailleurs.

A VANT reçu tout mon stock de marchandises d'étrangères et indigènes pour récemment à Nouvelles et d'après, j'invite le public à venir les examiner et à prendre connaissance de mes prix. Je suis heureux de pouvoir dire que je suis en mesure de rivaliser avec quelque marchandises ce soit ou qui concerne mes prix et mes prix.

1er mars—1m. PP.

A vendre à bon marché.

20 belles VACHES LAITIÈRES, fraîches et bonnes, à deux milles en dessous des abattoirs de la ville. Plusieurs d'entre elles sont sur le point de vêler. Pour plus amples informations s'adresser à la gressrie de M. Marquez, étude 48 Publicains.

2 mars—3f

Boucherie Hygiénique.

Bœuf à 10 cents la livre.
Veau à 10 cents la livre.
Mouton à 10 cents la livre.
Agneau à 10 cents la livre.
Jambon à 10 cents la livre.
Lard à 10 cents la livre.
Saucisses à 10 cents la livre.
Boudin à 10 cents la livre.
Tripes à 10 cents la livre.
Cervelles à 10 cents la livre.
Langues à 10 cents la livre.
Foie à 10 cents la livre.
Rognons à 10 cents la livre.
Cœurs à 10 cents la livre.
Pieds de cochon à 10 cents la livre.
Oreilles de cochon à 10 cents la livre.
Queues de cochon à 10 cents la livre.
Pieds de bœuf à 10 cents la livre.
Queues de bœuf à 10 cents la livre.
Cervelles de bœuf à 10 cents la livre.
Langues de bœuf à 10 cents la livre.
Foie de bœuf à 10 cents la livre.
Rognons de bœuf à 10 cents la livre.
Cœurs de bœuf